

ONU 2008

7^{ème} session de l'Instance Permanente aux Questions Autochtones



**Item 8:
Jeunesse Autochtone /
Délégation citoyenne basque du Pays basque nord.**

*Milesker Lehendakari agurgarria,
Egun on deneri! Ohore handirekin hartzen dugu hitza jatorriko herrien asanblada horretan,
gure hizkuntzaren, euskararen, egoera aipatzeko zuen aintzinean.*
(salutations en basque)

Merci Madame La Présidente.

Madame La Présidente, Membres du Bureau et représentants des délégations des Peuples Autochtones ici présents, c'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous tous, en tant que jeune Basque, soucieuse de l'avenir de mon peuple, et spécialement de celui de ma langue, l'euskara.

La langue basque est, avec la langue samese, une des rares langues pré-indoeuropéennes de l'Europe de l'Ouest. Elle est à ce titre une des plus vieilles langues d'Europe, et donc, langue autochtone en France. Langue isolée n'ayant aucune parenté connue avec les langues qui entourent son territoire, elle est parlée par moins de 60000 locuteurs. Par manque de reconnaissance, manque de politique linguistique appropriée et volontariste, on lui présage une situation particulièrement critique dans les années à venir, une situation que l'on pourrait qualifier de génocidaire selon la définition de Bartolomeo Casos.

En effet la langue basque n'a en France aucun statut légal car ce pays refuse de reconnaître l'existence sur son territoire de plusieurs dizaines de langues pourtant plus anciennes que le français en métropole ou en outre mer. Aucun statut légal si ce n'est quelques «aménagements» grâce à la loi Deixonne de 1951 et celles qui ont suivi, pour son enseignement.

Aujourd'hui la langue basque ne doit sa survie qu'au travail de milliers de militants, qui par le biais d'associations ont su créer des outils qui voient aujourd'hui un début de reconnaissance.

Ainsi on peut citer pour l'enseignement : Seaska la fédération des ikastolas qui dispense à 2500 élèves un enseignement en immersion en langue basque jusqu'au baccalauréat, AEK qui fédère les cours du soir pour adultes, les associations de parents d'élèves des écoles privées confessionnelles (Euskal haziak), celles du bilingue public (Biga bai et Ikas bi).

Car l'administration française n'a qu'un regard quantitatif sur l'éducation bilingue. En effet, compte tenu de l'article de 2 de la constitution française qui veut que « *la langue de la république est le français* » le système immersif qui seul permet aux enfants d'être vraiment bilingue est aujourd'hui devenu illégal. Tolérées par l'administration, les ikastola sont obligées de mobiliser les parents qui payent la majorité de frais de scolarité de leurs enfants, et organisent des fêtes et des événements culturels pour sauver la langue basque du naufrage en finançant leur propre système éducatif.

La non reconnaissance officielle ou co-officielle de la langue basque est un obstacle au développement de celle-ci. La grande majorité des Français croient qu'une reconnaissance officielle de ses langues autochtones et minoritaires signerait le début de l'éclatement de la France, du morcellement de la République. C'est oublier les dizaines d'états de par le monde qui vivent «normalement» avec deux ou plusieurs langues officielles. On peut même s'étonner du chiffre incroyablement fort de « monolingues » en France au regard de la moyenne internationale.

Nous demandons donc à l'Instance Permanente de mettre les moyens nécessaires afin que la France respecte enfin les langues autochtones et minorisées parlées sur son territoire. Nous demandons donc l'application immédiate des articles 8 et 13 et 16 de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones. Elle a à ce titre un rendez vous historique le 7 Mai prochain lors d'un débat parlementaire à l'Assemblée Nationale avec la possibilité de modifier l'Article 2 de sa Constitution, unique obstacle à la reconnaissance de ses langues autochtones et minorisées.

Nous demandons également à l'Instance Permanente, afin d'assurer le suivi de l'application de ses décisions, d'examiner la demande de nommer un expert « autochtone » pour la zone Europe de l'Ouest considérant que la France elle aussi a ses autochtones dans l'hexagone. Nous soumettons à ce titre la candidature d'un expert basque.

Merci Madame La Présidente, membres du Bureau et délégations des Peuples Autochtones ici présents.

Milesker eta gora herrien arteko elkartasuna !